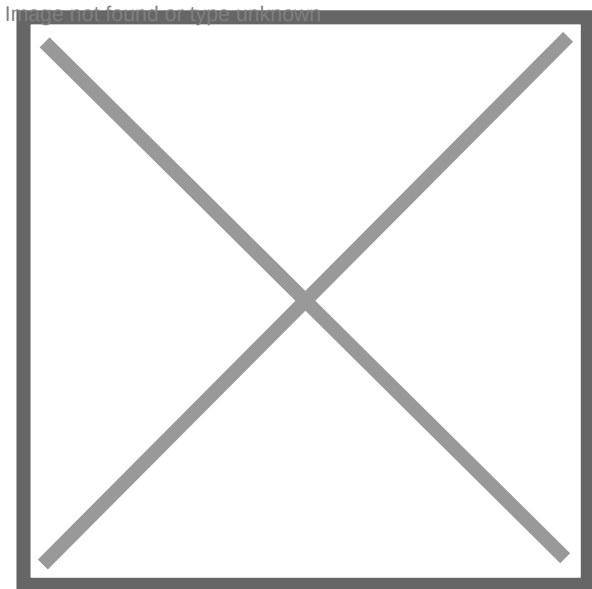




une procuration pour signature compromis de vente

Par **MARINAROGER**, le **20/04/2008** à **08:33**

mon ex concubin et moi meme sommes séparés depuis 2006, à la separation nous avons un appartement acheté en commun (pour des raisons trop longues à expliquer) , nous venons de le vendre, la signature du compromis a lieu dans deux jours. ne pouvant pas me déplacer pour la signature du compromis , est -il prudent de faire une procuration à mon ex? pourrait il s'en servir a mauvais escient?ou n'y a til aucun risque?rnétant séparés je voulais savoir comment aller se passer la répartition de l'argent et vers qui me tourner pour s'occuper de cette mission, pour que ça soit fait au plus juste?rnMERCI

Par **Upsilon**, le **20/04/2008** à **15:07**

Bonjour et bienvenue sur notre site !rnrnLa procuration est un excellent moyen de vous faire représenter en vue de la signature de ce compromis de vente. Afin d'être totalement rassurée, voici quelques informations:rnrn_ Le notaire, qui rédigera la procuration, est un professionnel dont le métier consiste à faire en sorte que tout se déroule au mieux. Si vous n'avez pas une totale confiance entre votre ex compagnon, sachez que la procuration indiquera le prix de la vente, les modalités essentielles de la vente, logiquement le nom des acquéreurs, ainsi que beaucoup d'autres détails ne laissant que très peu de marge de manoeuvre à votre ex compagnon. rnIl ne pourra pas changer les termes des pouvoirs transférés par la procuration.rn rnPar exemple, si vous lui donnez pouvoir de signer un compromis et / ou une vente pour la somme de 300.000euros a Mr et Mme X, il ne pourra signer en votre nom que pour cette somme et que si la vente se fait au profit de ces personnes. rnrn_ Si vous n'êtes toujours par rassurée, sachez que votre ancien compagnon n'est pas forcément le bénéficiaire

de la procuration... Vous pouvez nommer qui vous voulez pour vous représenter dans cette vente, hormis le notaire évidemment. mais vous pouvez tout à fait nommer un clerc de notaire de l'étude, ou bien un ami ou un membre de votre famille se trouvant dans la région. rnrnEnfin, je vous conseille de contacter le notaire au plus tôt pour lui faire part de votre absence au jour de la signature, et de discuter avec lui de vos craintes par rapport a la procuration (si vous doutez toujours?), afin qu'il rédige une procuration au plus prêt de vos intérêts. rnrnUpsilon.